

<http://www.snetap-fsu.fr/Mouvement-rentree-2017-les-notes,4379.html>



Mouvement rentrée 2017 : les notes de service

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Dans cet article, vous retrouverez au fur et à mesure de leur sortie les textes réglementaires et notamment les notes de service relatives à la mobilité des enseignants et [CPE](#) pour la rentrée de septembre 2017 :

- [Note de service relative à la Campagne annuelle de mobilité des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement technique agricole public et sous statut agricole de l'enseignement maritime : règles et procédure - rentrée scolaire 2017.](#)

Commentaire du SNETAP-[FSU](#) : Le mouvement se déroulera, comme l'année précédente, sans barème qui devrait être restauré pour le mouvement 2018 après la publication d'un décret en cours d'élaboration et d'approbation dans les instances de la fonction publique d'État.

Chaque enseignant et CPE qui participe au mouvement est invité à transmettre dans les plus brefs délais tous les éléments de son dossier nécessaires à sa défense par les commissaires paritaires de leur corps.

- [Arrêté du 23 novembre 2016 fixant la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de l'indemnité de première affectation à certains personnels enseignants relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt](#)

Commentaire du SNETAP-FSU : la nomination dans un établissement de liste, donne droit au versement pendant trois années de la prime d'un montant de 2223 euro environ. voir [livret enseignant](#)